

Bonjour tous et toutes,

Le préfet a prononcé une obligation de quitter le territoire français à l'encontre de Monsieur et Madame BELKANIA et leurs enfants. Nous accompagnons cette famille depuis plusieurs années, deux de leurs enfants nécessitent des soins et un accompagnement spécialisés et sont placés en institution. La famille est à quelques mois d'une possibilité de régularisation dans le cadre de la « Circulaire VALLS ».

Nous ne pouvons pas accepter cette décision qui met à mal tout le travail fait auprès des enfants par leurs services de soin ainsi que tout le travail d'accompagnement produit par notre association auprès de la famille.

Une mobilisation de tous les accompagnants s'organise et **nous vous proposons d'envoyer le texte suivant au préfet** par mail à l'adresse : pref-eloignement-etranagers@hautes-pyrenees.gouv.fr avec copie à accueilvalazun@gmail.com

Merci de votre engagement.

Objet: Ne privez pas de soins les enfants BELKANIA

Nom, Prénom

Adresse

Monsieur le préfet,

Vous avez prononcé une obligation de quitter le territoire français à l'encontre de Monsieur et Madame BELKANIA et leurs enfants.

Ceux-ci ont quitté la Géorgie et sont venus en France pour pouvoir soigner deux de leurs trois filles déficientes mentales. Ces deux enfants sont placées en institution spécialisée et progressent. La troisième suit avec succès une scolarité normale et prépare son baccalauréat

Dans leur pays, les enfants déficients sont ignorés et parfois même enfermés, ni politique de santé mentale pour ces enfants, ni politique de soutien pour leurs parents n'est mise en œuvre.

Je ne peux pas imaginer que mon pays ferme sa porte à des enfants malades et je pense que la France s'honorerait à accueillir la détresse de ces enfants et de leurs parents.

Aussi je vous demande de revenir sur votre décision qui me semble particulièrement inhumaine et contraire au principe de Fraternité, troisième pilier indispensable à l'équilibre de notre république.

Fait à Le

Signature